



PARIS, LE 28 NOVEMBRE 2009

**MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**MINISTRE DE LA SANTE
ET DES SPORTS**

COMMUNIQUE DE PRESSE

POURSUITE DE L'AMELIORATION DU DISPOSITIF NATIONAL DE VACCINATION CONTRE LE VIRUS A(H1N1)

Les centres de vaccination collective sont ouverts depuis le jeudi 12 novembre dernier. Depuis une semaine, l'adhésion de la population à la vaccination contre le virus A(H1N1) est en forte augmentation, provoquant, souvent et essentiellement dans les centres urbains, des tensions sur le dispositif mis en place.

Face à cette situation, **Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur et président de la Cellule Interministérielle de Crise** et **Roselyne Bachelot, ministre de la santé et des sports**, ont, d'ores et déjà, **pris toute une série de mesures** permettant de renforcer le dispositif et de le rendre plus fluide.

I. Conformément aux directives du Président de la République, des instructions ont été données aux préfets pour, d'une part, ouvrir très rapidement les 1 080 centres installés sur l'ensemble du territoire métropolitain (2/3 à ce jour sont d'ores et déjà ouverts) et, d'autre part, en allonger les plages d'ouverture et accroître leur capacité, notamment les mercredis et les samedis.

II. En outre, des ressources complémentaires sont mises en œuvre :

- **650 internes sont mobilisés** quotidiennement dans les centres ;
- **des médecins du travail** viennent renforcer les centres de vaccination ;
- **enfin, le service de santé des armées** va être appelé en renfort.

III. L'information est également rendue plus accessible sur les sites internet des préfectures. Elle est actualisée régulièrement en fonction de l'élargissement des plages d'ouverture des centres. Le numéro d'appel national est renforcé. La signalétique aux abords des centres est améliorée.

Il est rappelé aux candidats à la vaccination qu'ils doivent se renseigner sur les horaires d'ouverture des centres avant de se déplacer. Cette information peut être obtenue sur le site internet de la préfecture,

au numéro d'appel info-grippe (0 825 302 302) ou par affichage local (mairie ou pharmacie).

IV. Un pré-accueil est organisé à l'entrée afin d'informer les personnes des délais d'attente et rappeler les conditions d'accès au centre (population prioritaire).

Un accueil spécifique pour les personnes fragiles (femmes enceintes, enfants en bas âge, personnes handicapées prioritaires) est organisé lorsque la configuration des lieux le permet.

Cette montée en puissance du dispositif a permis de passer de 12 000 personnes vaccinées le 12 novembre, date d'ouverture des centres, à près de 120 000 mercredi 25 novembre, **soit une multiplication par 10 en moins de 2 semaines**. Cette progression va se poursuivre afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la vaccination.

Ce dispositif de vaccination appelle le respect des procédures qui ont été arrêtées pour cette campagne à savoir, d'une part, une priorité dans l'ordre de la vaccination pour des publics spécifiques dans un premier temps et, d'autre part, l'émission d'un bon de vaccination. A cet effet, **il est rappelé que seules les personnes munies d'un bon émis par l'assurance maladie peuvent se présenter en centre de vaccination.**